



60360

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Saint Just en Chaussée

République Française

MAIRIE de Fontaine Bonneleau

Le Maire de la commune de Fontaine Bonneleau,

Vu les articles L2211.1, L2213.4 du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu l'article R225 du Code de la Route ;

Considérant que pour assurer le bon ordre et la sécurité publique dans la rue Saint Cyr face à l'école maternelle du numéro 14 au 18 ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} :

Le stationnement de tout véhicule est interdit dans cette portion de rue, riverains inclus.

Article 2 :

Le stationnement se fera sur la place de la mairie.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Préfet de Beauvais
- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Crèvecœur le Grand
- Aux intéressés

Fontaine Bonneleau, le 12 octobre 2021

Le Maire,

Sylvie LECLERC

